



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS DE RECRUTEMENT
PAR LA VOIE CONTRACTUELLE D'UN TRAVAILLEUR EN SITUATION DE HANDICAP
DANS LE CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS
DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

Département du Cher

I. AUTORISATION D'OUVERTURE

- En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Après accords de recrutement du 22 avril 2024.

II. POSTE OFFERT A CE RECRUTEMENT

Le nombre de poste offert à ce recrutement est de 1.

Date du recrutement prévu	Service recruteur	Affectation	Type de poste
A compter du 1 ^{er} septembre 2024	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) du Cher, Service de la Santé, de la Protection Animale et de l'Environnement (SPAÉ) à Bourges.	Responsable qualité et gestionnaire financier au sein du pôle Contrôle et réglementation de la DDETSPP Fiche de poste consultable sur le site de la préfecture du Cher : https://www.cher.gouv.fr onglet « Publications » Rubrique « Recrutement, concours, examens »

III. CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE CANDIDAT

- posséder la nationalité française ou celle d'un pays membre de l'Union Européenne,
- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- justifier des diplômes ou des niveaux d'études exigés des candidats aux concours externes et fixés par le statut particulier du corps auquel ils prétendent (sans limite d'âge supérieure). Les candidats qui possèdent un autre diplôme et/ou qui peuvent justifier d'un niveau équivalent du fait de leur formation ou de leur expérience professionnelle peuvent également déposer une candidature. Dans ce cas particulier, l'appréciation du niveau de connaissance et de compétence requis est effectuée sur dossier par l'autorité ayant le pouvoir de nomination, après avis de la commission départementale chargée de vérifier les équivalences de diplômes. La saisie de la commission départementale est à la charge du candidat.
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction décrite dans la fiche de poste.

IV. MODALITÉS DE CANDIDATURE

☞ l'inscription se fait par mail au pôle gestion administrative et paye DDI du secrétariat général commun départemental du Cher : sgc-ddi-gap@cher.gouv.fr

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 16/05/2024 et jusqu'au 07/06/2024 inclus.

Ce mail d'inscription devra comporter en pièces jointes :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- une copie des diplômes,
- une copie de la pièce d'identité (recto-verso)
- la notification COTOREP ou CDAPH en cours de validité reconnaissant la qualité de travailleur handicapé.

V. MODALITES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Chaque dossier sera examiné par une commission de sélection à partir du 17/06/2024.

Les dossiers seront tous examinés dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et le poste ouvert.

Au terme de cet examen, la commission établira par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien oral.

Cette liste sera arrêtée et publiée à compter du 26/06/2024 sur le site internet de la préfecture du Cher à l'adresse suivante : <https://www.cher.gouv.fr>

VI. CONDITIONS DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN

Les convocations à l'entretien oral seront adressées par mail à chaque candidat sélectionné à partir du 26/06/2024.

VII. MODALITÉS DE DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Les candidats sélectionnés pour participer à l'entretien seront convoqués à partir du 01/07/2024. L'entretien oral d'une durée de 25 minutes consistera en un exposé du candidat sur son parcours professionnel et ses motivations suivi d'un échange visant à apprécier ses aptitudes et sa capacité d'adaptation à un poste de secrétaire administratif.

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité avec photographie et de leur convocation qu'ils devront présenter sous peine d'exclusion.

VIII. RÉSULTATS

A l'issue des entretiens, la commission établira une liste des candidats aptes au recrutement par ordre de mérite.

Cette liste sera consultable à compter du 02/07/2024 sur le site de la préfecture du Cher à l'adresse suivante : <https://www.cher.gouv.fr>

IX. NOMINATION ET CARRIÈRE

Le candidat retenu sera recruté en qualité d'agent contractuel de droit public et devra effectuer une année dans le service d'affectation. À l'issue de cette période, il aura vocation à être titularisé dans le corps des secrétaires administratifs du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

X. REMUNERATION

Conformément aux articles 5 et 9-1 du décret n° 95-979, les agents recrutés par la voie contractuelle bénéficient d'une rémunération d'un montant équivalent à celle perçue par les fonctionnaires stagiaires issus du concours externe pour l'accès au corps des secrétaires administratifs.

L'administration augmente le traitement indiciaire de l'agent contractuel à concurrence du montant des primes normalement versées aux fonctionnaires.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER :
Secrétariat général commun départemental du Cher / Pôle gestion administrative et paye DDI
Coordonnées téléphoniques : 02 48 67 35 22 ou 02 48 67 34 40
Mail : sgc-ddi-gap@cher.gouv.fr
du lundi au vendredi : 9 h 15 – 11 h 30 / 14 h 00 – 16 h 00